

ARRETE N°/ 1000091 MINFOPRA DU 04 JUIN 2026

Portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de **deux cent (200) personnels** dans le corps des fonctionnaires de l'Enseignement Technique et Professionnel (Sous-système anglophone), session 2026.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n°2000/359 du 05 décembre 2000 portant Statut Particulier des fonctionnaires des corps de l'Éducation Nationale ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la lettre n°B265/SG/PR du 31 décembre 2025 relative à la mise en œuvre des instructions du Chef de l'Etat concernant la relance des concours d'entrée dans les Ecoles Normales Supérieures (ENS/ENSET),

ARRÊTE :

Article 1^{er} : a)- Le présent arrêté porte ouverture d'un concours direct pour le recrutement de **deux cent (200) personnels** dans le corps des fonctionnaires de l'Enseignement Technique et Professionnel (Sous-système anglophone), session de 2026, suivant la répartition ci-après :

Grade postulé/catégorie	Spécialités	Nombre de places
Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)/A2	Mécanique Automobile	04
	Bâtiment et Construction/Travaux Publics	32
	Froid et climatisation	08
	Électronique	03
	Électrotechnique	10
	Informatique Industrielle	16
	Energie Solaire/Energie Renouvelable	03
	Confession des vêtements/sur Mesure	07
SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	Fabrication Mécanique	02
001253 - 04. JUIN 2026	Menuiserie	03
	Installation Sanitaire	05
PRIME MINISTER'S OFFICE	Technique Agricole : Production monogastrique	02

Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique (PCET)/A1	Mécanique Automobile	05
	Bâtiment et Construction/Travaux Publics	30
	Froid et climatisation	07
	Électronique	03
	Électrotechnique	12
	Informatique Industrielle	17
	Energie Solaire/Energie Renouvelable	02
	Confession des vêtements/sur Mesure	10
	Fabrication Mécanique	05
	Menuiserie	07
	Installation Sanitaire	06
	Technique Agricole : Production monogastrique	01
Total		200

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

001253 04. JUIN 2026

PRIME MINISTER'S OFFICE

b)- Ledit concours se déroulera dans les dix (10) régions, les 29 et 30 août 2026.

c)- Au moment du dépôt de dossiers de candidature, chaque candidat choisit un établissement scolaire dans lequel il souhaite travailler et compose dans le centre régional qui abrite la zone de son choix. La liste des établissements scolaires retenus est jointe en annexe.

Article 2 : CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

1. Conditions générales :

Peuvent faire acte de candidature, les Camerounais remplissant les conditions suivantes :

- réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics édictées par le Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;
- être âgé de dix-sept (17) ans au moins et de trente-quatre (34) ans au plus au 1^{er} janvier 2026 (être né entre le 01/01/1992 et le 01/01/2009) ;
- toutefois, les personnes handicapées titulaires d'une Carte Nationale d'Invalidité délivrée par les autorités compétentes, bénéficient d'une dispense d'âge pour un plafond de cinq (05) ans maximum, au-dessus de la limite d'âge fixée ci-dessus, conformément à l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 susvisé.

2. Conditions spécifiques :

- Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET) :

Etre titulaire à la fois du Baccalauréat ou du General Certificate of Education Advanced Level (GCE-A/L) obtenu en deux matières au moins, hormis la matière « religious knowledge » et du diplôme de professeur de l'enseignement technique de deuxième grade (DIPET II).

- Professeurs des Collèges d'Enseignement Secondaire Général (PCEG) :

Etre titulaire à la fois du Baccalauréat ou du General Certificate of Education Advanced Level (GCE-A/L) obtenu en deux matières au moins, hormis la matière « religious knowledge » et du diplôme de professeur de l'enseignement technique de premier grade (DIPET I).

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : concoursonline.minfopra.gov.cm ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au **vendredi 14 août 2026**, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à **mille cinq cents (1500) francs CFA** (sur laquelle le candidat précisera son option dans le grade) dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3 ;
4. une copie certifiée conforme des diplômes exigés, signée par une autorité civile compétente ;
5. une attestation de présentation de l'original des diplômes exigés, signée par une autorité civile compétente ;
6. un certificat médical délivré par un médecin du secteur public ;
7. une quittance de versement de la somme de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, délivrée par un responsable du guichet **EXPRESS UNION** du lieu de dépôt du dossier de candidature ;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à mille-cinq cents (1500) francs CFA à l'adresse du candidat.

N.B:

- Les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.

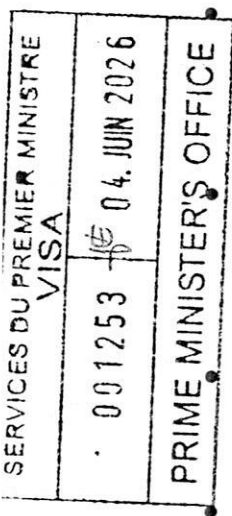
Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).

En cas d'absence de candidatures dans l'option d'un grade ou du quorum non atteint dans ladite option, le nombre de places réservées ou restantes à cette dernière est reversé aux candidats de l'option du même grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.

En cas d'absence de candidatures dans un grade ou du quorum non atteint dans ledit grade, le nombre de places réservées ou restantes à ce dernier est reversé aux candidats du grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.

Les candidats agents de l'Etat relevant du Code du Travail et remplissant les conditions fixées à l'article 2 devront fournir une copie de leur contrat de travail ou décision d'engagement.

- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.



- Les pièces légalisées par une autorité administrative, municipale ou judiciaire doivent être datées de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

1. Les programmes de composition sont ceux des cycles d'études délivrant les diplômes requis pour faire acte de candidature.
2. Les épreuves d'admissibilité se dérouleront aux dates et heures ci-après :

Dates	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
29 août 2026	Culture Générale	08h00-12h00	4h	3	05/20
	Épreuve Technique n°1	13h00-17h00	4h	5	05/20
30 août 2026	Épreuve Technique n°2	08h00-12h00	4h	4	05/20
	Langue : Anglais pour les Francophones et Français pour les Anglophones	13h00-15h00	2h	2	05/20

3. L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises.

Article 5.- MODALITÉS DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES.

Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage des épreuves orales d'admission définitive.

Dates	Nature des épreuves	Coef.	Horaires
À déterminer	Grand oral	1	À partir de 08h00
	Oral de langue	1	

Article 6.- PUBLICATION DES RESULTATS.

Les résultats définitifs du présent concours seront publiés par un arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 7.- Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 04 JUIN 2026

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,



Joseph LE

